

Compte rendu de séance

Séance du 18 Décembre 2014

L' an 2014 et le 18 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, M. COCHONNEAU Claude

Excusés ayant donné procuration : Mme LEROY Edith à M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme JOUIN Nicole à M. COCHONNEAU Claude

Absent : M. GENDRON Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/12/2014

Date d'affichage : 09/12/2014

A été nommée secrétaire : Mme BARRIER Valérie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Acquisition d'un broyeur - subvention du Conseil Général - 2014/169
- Logement 1 route du Port Gautier - participation frais de chauffage - 2014/170
- Locaux 1 Place de l'Eglise - mise à disposition de la Communauté de Communes du Val du Loir - participation frais de chauffage année 2014 - 2014/171
- Location kiosque de la base de loisirs - saison 2015 - 2014/172
- Location Licence IV du débit de boissons du Lac des Varennes - saison 2015 - 2014/173
- Finances - Protocole d'échange Standard Version 2 d'Hélios (PES V2) - convention cadre nationale avec la Trésorerie - 2014/174
- Convention de déneigement - modification délibération du 31 octobre 2014 - 2014/175
- Demande de stage de Marion MARAIS - 2014/176
- Vente au déballage du 26 juillet 2015 - 2014/177
- Nouveaux rythmes scolaires - projet éducatif territorial - 2014/178
- Remboursement des frais d'électricité de la base de loisirs à la Société SOGECAMP, gérante du camping - 2014/179

Acquisition d'un broyeur - subvention du Conseil Général
réf : 2014/169

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet d'acquisition d'un broyeur d'accotement pour assurer l'entretien des chemins ruraux, les fossés de remembrement et les espaces verts de la Commune. Le montant estimatif s'élève à 7 745 € hors taxes, soit 9 294 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour un montant prévisionnel de 7 745 € hors taxes,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune de l'année 2015,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation de base de la Convention de Développement Local à hauteur de 2 200 € pour financer ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Logement 1 route du Port Gautier - participation frais de chauffage
réf : 2014/170

Vu le bail d'habitation conclu le 13 août 2013 avec Mme Nathalie AIMONT ;
Vu l'état des dépenses de chauffage de l'année 2014 pour les bâtiments communaux dont dépend le logement sis 1 route du Port Gautier ;
Vu le montant de 1 331.99 € correspondant à la dépense de chauffage du logement 1 route du Port Gautier pour l'année 2014,
Vu la provision mensuelle pour frais de chauffage de 150 € versée par Nathalie AIMONT en 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rembourser à Mme Nathalie AIMONT la somme de 468 € au titre du trop perçu sur les frais de chauffage pour l'année 2014 du logement 1 route du Port Gautier ;
- de fixer la provision mensuelle pour frais de chauffage pour l'année 2015 du logement 1 route du Port Gautier à 125 €. Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction du montant de la dépense réelle de l'année 2015.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Locaux 1 Place de l'Eglise - mise à disposition de la Communauté de Communes du Val du Loir - participation frais de chauffage année 2014
réf : 2014/171

Vu la convention en date du 30 septembre 2010 de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes du Val du Loir ;

Vu l'état des dépenses de chauffage (fuel et entretien de la chaufferie) de l'année 2014 pour les bâtiments communaux dont dépendent les locaux mis à disposition de la Communauté de Communes du Val du Loir ;

Vu le volume chauffé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation aux frais de chauffage des locaux occupés par la Communauté de Communes du Val du Loir au titre de la convention du 30 septembre 2010 à 1 030.41 € pour l'année 2014.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

Location kiosque de la base de loisirs - saison 2015

réf : 2014/172

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que le kiosque situé sur la base de loisirs du Lac des Varennes fait l'objet chaque année d'une location saisonnière. Le montant du loyer était fixé à 4 507 € hors taxes en 2014.

Considérant le caractère saisonnier de l'activité du kiosque de la base de loisirs, M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux de reconduire la location saisonnière du kiosque pour la saison 2015 et soumet la candidature présentée par Mme Sandrine BIGNON, par lettre en date du 16 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer, dans le cadre d'un bail à caractère saisonnier, le kiosque situé sur la base de loisirs du Lac des Varennes pour la saison 2015 pour une durée de sept mois, du 15 mars 2015 au 14 octobre 2015.

- de fixer pour la saison 2015 le loyer à 4 549 € H.T. auquel s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur ;

- de retenir la candidature de Mme Sandrine DAMIEN, née BIGNON, domiciliée à Marçon "Ruisseau" pour la location saisonnière du kiosque sis sur la base de loisirs du Lac des Varennes pour la saison 2015, du 15 mars 2015 au 14 octobre 2015,

- d'autoriser le Maire à signer le bail saisonnier correspondant,

- de répartir les frais de notaire pour l'établissement du bail comme suit :

- . Commune 50 %
- . Locataire 50 %.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Location Licence IV du débit de boissons du Lac des Varennes - saison 2015

réf : 2014/173

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- louer à Mme Sandrine DAMIEN, née BIGNON, locataire du kiosque de la base de loisirs, la licence IV du débit de boissons situé sur la base de loisirs du Lac des Varennes pour la saison 2015, pour une durée de sept mois, du 15 mars 2015 au 14 octobre 2015;
- de fixer, pour la saison 2015, le loyer à 542 € H.T., auquel s'ajoute la T.V.A. au taux en vigueur.

Cette location sera incluse dans le bail à caractère saisonnier du kiosque de la base de loisirs de la saison 2015 qui sera conclu avec Mme DAMIEN.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Finances - Protocole d'échange Standard Version 2 d'Hélios (PES V2) - convention cadre nationale avec la Trésorerie
réf : 2014/174

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux du passage le 25 novembre 2014 au Protocole d'échange Standard Version 2 d'Hélios (PES V2) dans le cadre de la dématérialisation de l'ensemble des pièces échangées avec la Trésorerie et soumet la convention cadre nationale de la Direction Générale des Finances Publiques fixant les modalités de dématérialisation de l'ensemble des documents à transmettre au comptable public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter la convention cadre nationale de la Direction Générale des Finances Publiques et ses annexes sur la dématérialisation des pièces comptables, des pièces budgétaires et des pièces justificatives,
- d'adhérer au Protocole d'Echange Standard d'Hélios,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante et les pièces annexes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de déneigement - modification délibération du 31 octobre 2014
réf : 2014/175

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2014 relative à la convention de déneigement avec cinq agriculteurs volontaires,

Considérant que le nombre d'agriculteurs volontaires à participer aux opérations de déneigement sur la Commune est de six,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2014 comme suit :

- "de reconduire pour l'année 2015 la réalisation des travaux de déneigement des voies communales (environ 55 kms) par six agriculteurs volontaires"

Les autres termes de la délibération du 31 octobre 2014 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de stage de Marion MARAIS
réf : 2014/176

M. le Maire présente la demande de stage à la cantine présentée par Marion MARAIS, élève de Seconde au Lycée Professionnel Nazareth à Ruillé-sur-Loir, pour la période du 2 au 6 février 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage à la cantine scolaire Marion MARAIS du 2 au 6 février 2015,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de stage correspondante avec le Lycée Professionnel Nazareth de Ruillé-sur-Loir.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vente au déballage du 26 juillet 2015

réf : 2014/177

Vu la vente au déballage organisée par l'Association Ani'Marçon le 26 juillet 2015, sur la Place de l'Eglise, la cour de l'école primaire, le terrain jouxtant la cantine et le terrain d'évolution chemin de la Demée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le droit de place à 1,50 € le mètre linéaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Nouveaux rythmes scolaires - projet éducatif territorial

réf : 2014/178

Vu la réforme des rythmes scolaires appliquée à la rentrée de septembre 2014,
Vu la mise en place des temps d'activités périscolaires dans le cadre du projet éducatif territorial de l'année scolaire 2014-2015,
Vu la proposition d'animation d'un atelier mosaïque, présentée par l'auto-entreprise DUPHIL Christophe, dont le siège social est à Marçon, "La Grande Borde", à raison de 10 séances pendant la période du 5 janvier 2015 au 28 février 2015, pour un montant total de 300 € Nets, auquel s'ajoute une somme de 72 € Nets de fourniture de miroirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la proposition en date du 23 octobre 2014 de l'auto-entreprise DUPHIL Christophe afin d'animer un atelier mosaïque pour les élèves de maternelle et de primaire pendant la période du 5 janvier 2015 au 28 février 2015 à raison de 10 séances pour un montant de 30 € la séance, soit un montant total de 300 € Nets auquel s'ajoute une somme de 72 € Nets de fourniture de miroirs, soit une dépense totale de 372 € Nets.

- d'imputer la dépense relative à la réalisation des activités mosaïques par l'auto-entreprise DUPHIL Christophe au compte 6188- autres frais divers du budget de la Commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Remboursement des frais d'électricité de la base de loisirs à la Société SOGECAMP, gérante du camping

réf : 2014/179

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant le remboursement des frais d'électricité de la base de loisirs à la Société SOGECAMP pour les années 2011 à 2014.

Vu le contrat d'affermage conclu le 27 novembre 2006 entre la Commune de Marçon et la Société SOGECAMP pour la gestion du camping du Lac des Varennes,

Vu la demande en date du 18 décembre 2014 présentée par la Société SOGECAMP, en vue d'obtenir le remboursement des frais d'électricité de la base de loisirs comptabilisés par des sous-compteurs rattachés au compteur général du camping, pour les années 2011 à 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rembourser à la Société SOGECAMP les dépenses d'électricité de la base de loisirs pour les années 2011 à 2014 pour un montant de 3 828.20 € hors taxes, soit 4 593.84 € toutes taxes comprises.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Décision du Maire

Téléphonie de la Mairie et des écoles

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision en date du 4 décembre 2014, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, l'offre complète de téléphonie pour la Mairie et les Ecoles présentée par la SA ORANGE en date du 7 novembre 2014 a été retenue comme suit :

Mairie

- Location et entretien du matériel
- Communications illimitées
- Internet illimité

Le montant de la dépense s'élève à 224 € hors taxes par mois (réduction de 8 € hors taxes par mois la première année).

Ecole primaire

- Location et entretien du matériel
- Communications illimitées
- Internet illimité

Le montant de la dépense s'élève à 56.95 € hors taxes par mois (réduction de 6 € hors taxes par mois la première année).

Ecole maternelle

- Ligne analogique avec support de la flotte de mobiles
- Location et entretien du matériel

Le montant de la dépense s'élève à 74.65 € hors taxes par mois.

Mobiles

- achat de six mobiles pour un montant de 6 € HT.

La Commune s'engage avec SA ORANGE à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de deux ans.

Projet de territoire

Le Maire propose de faire un projet de territoire pour la Commune de Marçon. Emilie Sinnaeve s'interroge sur la pertinence de ce projet dans la mesure où la Communauté de Communes se transforme en commune nouvelle et qu'il n'aurait donc plus d'utilité.

Réponse du Maire : La commune nouvelle n'est pas constituée à ce jour. Le projet de territoire nous permet de définir nos orientations et nos souhaits d'évolution. Il nous servira

de support dans les négociations en cas de fusion des collectivités. Il nous permet d'anticiper ces transformations et nous servira quoi qu'il arrive.

Le débat se focalise sur la commune nouvelle puis revient sur le projet de territoire.

Après avoir décidé de l'utilité du projet de territoire, il est décidé de constituer un groupe de travail : « Projet de territoire » composé de : Emilie Sinnaeve, Jean-Yves Richard, Jean-Claude Dessert, Bruno Godreau, Monique Trotin, Yannick Hardy et le Maire. Il travaillera sur la base du document de retour des ateliers SCOT. Il se réunira le 16 Janvier 2015 et fera une première restitution à la réunion de Conseil de Janvier.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le compte-rendu des ateliers organisés les 20 et 21 octobre 2014 par le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Loir pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) LES 20 et 21 octobre 2014.

Consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures et le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021

M. le Maire donne lecture de la lettre du Comité de bassin Loire-Bretagne et du Préfet de la Région Centre en date du 1er décembre 2014 sur les projets suivants :

- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures
- plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Les éventuelles observations sur ces projets sont à formuler au cours du 1er trimestre 2015 et au plus tard avant le 18 juin 2015.

Rapport des Commissions

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission présente les propositions de travaux suivants pour 2015:

- Logements Croix Caseau 1^{ère} tranche : rénovation des portes de garages, nettoyage des façades et peinture sur les menuiseries extérieures.
- Croix Caseau : réfection de l'éclairage public.
- Sanitaires publics Place de l'Eglise : verrouillage des portes la nuit.
- Ecole maternelle : réfection de la terrasse extérieure.
- Salle communale : peinture des sanitaires et installation d'une régulation de chauffage sur la chaudière.
- Vestiaires foot : remplacement des chauffe-eaux.
- Terrain de tennis : entretien du court N°2.
- Camping salle d'animation : projet d'agrandissement de la cuisine et réalisation d'un bar fermé.
- Camping : travaux d'accès PMR (personne à mobilité réduite)

Création de 2 places de parking

Palier d'accès au chalet d'accueil

Palier de repos à l'entrée de la salle d'activité

Bloc rouge : installation d'un flash lumineux sur l'alarme incendie et pose de barres d'appuis dans les espaces handicapés

Bloc bleu : installation d'un flash lumineux sur l'alarme incendie et pose de barres d'appuis dans les espaces handicapés

Cheminement pour aller au snack

Salle d'animation : installation de flashes lumineux sur l'alarme incendie et revoir la hauteur des WC.

Commission Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission fait le point des travaux de voirie suivants :

- Chemins de randonnées en cours de repérage pour éventuelle remise en état ainsi que le balisage.
- Travaux sur voirie communale terminés sauf marquage.
- Broyage voies communales terminé (reste quelques oublis qui seront rectifiés lors du broyage des chemins ruraux (accès camping, les Communaux, la Minute, la Lucerie.)
- VC la Hollière-la Martinière, terminée, mais sera reprise dès que temps sera plus sec, avant avril.
- Reprise de la convention avec Dissay pour entretien des chemins mitoyens.
- Vallée du Vau en attente du retour du géomètre pour demande de devis.
- Le listing des VC a été mis à jour et envoyé à la CCVL (sauf dernière délibération).
- Budget 2015 en cours.

Commission Scolaire

Un point sera fait en janvier sur les temps d'activités périscolaires. Des documents d'évaluation seront créés.

Commission Animation

La gazette est à l'imprimerie. La distribution s'effectuera début janvier.

Questions diverses :

Recensement de la population

Le recensement de la population au 1er janvier 2015 s'établit comme suit :

- population municipale :	1 015
- population comptée à part :	16
- population totale :	1 031

Entrées base de loisirs

M. Claude COCHONNEAU demande la communication au Conseil Municipal du chiffre définitif des entrées de la base de loisirs - saison 2014. M. le Maire indique que ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Séance levée à: 23:10